

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

IP/C/W/12

11 septembre 1995

(95-2565)

---

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

## ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE: RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES PAYS DEVELOPPES MEMBRES

### Japon

A sa réunion du 24 mai 1995, le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce a décidé d'inviter chaque pays développé Membre à fournir des renseignements sur ses programmes de coopération technique et financière dans le domaine de la propriété intellectuelle qui présentent un intérêt pour la mise en oeuvre de l' Accord sur les ADPIC (IP/C/M/2, paragraphe 53).

La Mission permanente du Japon a fait parvenir une réponse au Secrétariat, dans des lettres datées des 11 et 22 août 1995, qui contient des informations sur les programmes japonais de coopération technique et financière. Ces informations sont reproduites à l'annexe du présent document.

Les communications des autres pays développés Membres seront distribuées sous forme d'addenda au présent document.

ANNEXE

PROGRAMMES JAPONAIS DE COOPERATION TECHNIQUE ET FINANCIERE  
DANS LE DOMAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Coopération technique et financière dans le domaine de la propriété industrielle

1) Coopération liée à l'OMPI

- a) Dans le cadre du Fonds fiduciaire du Japon auprès de l'OMPI, le gouvernement japonais a organisé des tables rondes, des séminaires et des journées d'étude dans la région de la CESAP (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique), envoyé des experts en brevets dans cette région (68 à la fin de l'exercice 1994 japonais) et accueilli des stagiaires de cette même région (91 à la fin de l'exercice 1994).
- b) Le gouvernement japonais établit sur demande des rapports de recherche sur l'état de la technique, à l'intention des pays en développement (jusqu'à 100 rapports par an).

2) Coopération liée à l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA)

- a) Chaque année en juin, le gouvernement japonais organise un séminaire d'un mois sur la propriété industrielle à l'intention des hauts fonctionnaires qui prennent part à l'élaboration des politiques touchant à la propriété industrielle. La participation à ce séminaire n'est pas limitée à des régions particulières (six personnes par an).
- b) Le gouvernement japonais propose une formation collective de deux mois sur les systèmes de droit de propriété industrielle aux fonctionnaires des services administratifs des organismes chargés de ces questions, aux examinateurs des demandes de propriété industrielle et autres personnes ayant des qualifications équivalentes. Cette formation commence chaque année en septembre; la participation n'est pas limitée à des régions particulières (neuf personnes par an).
- c) En juillet 1995, le gouvernement japonais a mis en oeuvre un programme de coopération visant à créer un centre d'information sur la propriété industrielle en Thaïlande dans le cadre d'une coopération technique assurée par la JICA au titre de projets. (Ce mode de coopération est triple: envoi d'experts, accueil de stagiaires et don d'équipements et de fournitures. La coopération technique au titre de projets doit permettre le transfert de technologies aux pays en développement sur une période de quatre à cinq ans, de manière systématique et organisée, grâce à l'association de ces trois formes de coopération.)

Ces 16 dernières années (jusqu'à l'exercice japonais 1994), le gouvernement japonais a envoyé 58 experts en brevets dans des pays en développement et accueilli 349 stagiaires en provenance de ces pays dans le cadre de projets de coopération de la JICA.

3) Activités de coopération menées directement par l'Office japonais des brevets (JPO)

- a) Durant l'exercice 1994, l'Office japonais des brevets a fourni environ 200 rapports d'examen finals à la Thaïlande dans le cadre du programme de coopération mené avec ce pays dans le domaine de la recherche et de l'examen en matière de brevets.

- b) En avril 1995, l'Office japonais des brevets a commencé à fournir des abrégés de brevets japonais sur disques compacts ROM à quelque 80 offices nationaux et autres organismes dans le monde entier.
- 4) Activités de coopération menées par des organismes du secteur privé (mises au point et gérées par l'Institut japonais de l'invention et de l'innovation (JIII))
- a) En décembre 1994, 22 cadres du secteur privé originaires de pays de l'ANASE ont participé pendant deux semaines à un cours spécial de formation organisé par l'Association pour l'octroi de bourses d'études techniques à des bénéficiaires étrangers (AOTS).
- b) En mars 1995, l'Institut japonais de l'invention et de l'innovation a envoyé un expert en Thaïlande pour une durée de deux semaines dans le cadre du programme japonais de services d'experts à l'étranger de la Société japonaise de développement extérieur (JODC).
- c) Le colloque Japon-ANASE sur la propriété intellectuelle s'est tenu pendant trois jours en Thaïlande, du 25 au 27 janvier 1995, sur le thème "Activités relatives à l'invention et l'usage du droit de propriété intellectuelle".

#### Coopération technique et financière dans le domaine du droit d'auteur

Dans le cadre du Fonds fiduciaire du Japon auprès de l'OMPI, le gouvernement japonais mène à bien, depuis l'exercice 1993, un programme intitulé "Programme Asie-Pacifique de promotion des systèmes de droit d'auteur" qui a pour objet, par une contribution annuelle au programme de l'OMPI pour la coopération au développement dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention des pays en développement, d'offrir aux pays de l'Asie et du Pacifique des activités qui contribuent à la diffusion et la promotion des systèmes de droit d'auteur.

Ce programme comporte essentiellement les activités suivantes:

- a) Séminaire international annuel sur le droit d'auteur et les droits voisins
- |      |  |
|------|--|
| 1993 | 15 au 19 novembre, Japon; 100 participants originaires de 20 pays            |
| 1994 | 28 novembre au 2 décembre, Thaïlande; 60 participants originaires de 20 pays |
| 1995 | Décembre, Indonésie (modalités à préciser)                                   |
- b) Programme annuel de formation d'experts au Japon
- |      |   |
|------|---|
| 1994 | 14 au 25 novembre; cinq participants originaires de Chine, d'Inde, d'Indonésie et de Mongolie |
| 1995 | 13 au 24 novembre; quatre participants (modalités à préciser)                                 |
- c) Contribution aux séminaires nationaux de l'OMPI (par l'envoi d'experts japonais)
- |      |  |
|------|--|
| 1993 | Bangladesh et Chine                          |
| 1994 | Fidji, Malaisie, Mongolie et Pakistan        |
| 1995 | Thaïlande (modalités à préciser) et Viet Nam |

Coopération technique et financière dans le domaine de la protection des variétés végétales

Depuis l'exercice budgétaire japonais 1991, le gouvernement japonais accorde un soutien au programme intitulé "Séminaire sur la nature et la justification de la protection des variétés végétales en vertu de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)" dans le cadre du Fonds fiduciaire du Japon auprès de l'UPOV. Ce programme est destiné à offrir aux pays d'Asie des activités qui contribuent à la diffusion et à la promotion des systèmes de protection des variétés végétales.

Les séminaires qui ont déjà eu lieu sont les suivants:

- |      |   |
|------|---|
| 1991 | 12 au 15 novembre, Japon; participants originaires de Chine, d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, de Singapour et de Thaïlande  |
| 1992 | 17 au 19 novembre, République de Corée; participants originaires de Chine, d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, de Singapour et de Thaïlande                              |
| 1993 | 15 au 17 septembre, Chine; participants originaires d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, de Thaïlande, de la République de Corée, du Bangladesh, de l'Inde et du Pakistan |
| 1994 | 13 au 23 septembre, Chine<br>28 et 29 novembre, Pakistan<br>1er et 2 décembre, Malaisie<br>5 et 6 décembre, Indonésie<br>8 et 9 décembre, Philippines                           |

Coopération technique et financière dans le domaine des mesures à la frontière

Le gouvernement japonais prévoit de tenir un séminaire et d'organiser un cours de formation dans le domaine des mesures à la frontière visant à assurer le respect des droits de propriété intellectuelle, en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD), pendant l'exercice 1995/1996 (de juillet 1995 à juin 1996). Ces projets ont pour but d'aider les pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique à mettre en oeuvre l'Accord sur les ADPIC. Leur contenu sera fixé ultérieurement.